



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-67

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 août 2026, le règlement suivant :

2030-LAS-67 Règlement modifiant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de revoir la vitesse autorisée sur certaines rues de l'arrondissement

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement entre en vigueur le 22 août 2026.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 août 2026.

Simon Provost-Goupil
Secrétaire d'arrondissement